

## 1- Qu'est-ce que l'extension des consignes de tri (des emballages) ?

C'est le fait de simplifier le tri en mettant tous les emballages en plastique dans le bac à couvercle jaune\*, les colonnes emballages. Ces nouvelles consignes de tri sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

\*dans les sacs jaunes pour les communes affiliées au SIRTOM.

## 2- Qui est concerné par les nouvelles consignes de tri ?

Que vous soyez usagers ou professionnels des 51 communes du Grand Chalon vous êtes concernés par ces nouvelles consignes de tri.

## 3- Que deviennent les emballages jetés dans le conteneur à signalétique jaune ?

Ils sont expédiés au centre de tri PAPREC à Chassieu (69). Toutes les matières sont séparées pour être valorisées par le biais du recyclage. Ainsi des bouteilles en plastiques peuvent par exemple devenir des vêtements en fibre polaire ou d'autres bouteilles. Tous nos partenaires sont sélectionnés en fonction de leur proximité afin de ne pas exporter de déchets à l'étranger et de limiter l'empreinte carbone.

Les vidéos [#SUIVEZMOI](#) de CITEO illustrent le processus de recyclage de chaque matériau. (À voir sur youtube.com).

## 4- Est-il nécessaire de changer le volume du bac jaune?

Des suivis de collecte ont été réalisés pour évaluer le pourcentage de bacs à changer. De nouveaux suivis sont programmés en fin d'année 2021 pour évaluer la qualité du tri, vérifier le taux de remplissage et si besoin réajuster le volume de certains bacs. Des contrôles terrain seront effectués afin de valider tout changement de volume de bac emballages courant décembre 2021.

Un formulaire sera disponible (courant novembre) sur le site du Grand Chalon dans l'onglet [Déchets> Extension consignes de tri](#).

Dans l'attente, le surplus d'emballages pourra être présenté en carton ou dans des sacs ouverts.

## 5- Est-il envisagé de modifier les fréquences de collecte ?

Les fréquences de collecte restent inchangées.

## 6- Quelles sont les nouvelles consignes de tri ?

Ces informations sont disponibles sur le site du Grand Chalon dans l'onglet Déchets> Extension consignes de tri.

Une application en ligne est disponible sur le site [triercestdonner.fr](http://triercestdonner.fr).

### 7- Faut-il laver mes emballages avant de les jeter ?

Non c'est inutile. Il faut impérativement les vider sans les laver. Ils doivent être déposés en vrac non imbriqués avant de les déposer dans le bac jaune.

### 8- Peut-on mettre les capsules de café en aluminium dans le bac jaune ?

Si elles sont vidées de leur contenu elles peuvent être déposées dans le bac jaune sinon elles sont acceptées en déchetterie.

### 9- Erreurs de tri dans le bac jaune

